

Conseil Municipal du vendredi 3 juin 2016 à 17 h 00

----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : avril 2016

I – Régularisations foncières :

Classement et Déclassement

- 1 Urbanisme – Classement du domaine public communal – Parcelle section R 870 – rue Jean Bernier
- 2 Urbanisme – Classement du domaine public communal – Parcelle B 514 – Clos St Roch – Rue du vieil Escaut – Lancement enquête publique
- 3 Urbanisme – Déclassement du domaine public communal – Parcelle T n° 1369 à 1416 – Cité Jardins – Allée des chênes, rue des arbrisseaux, rue des Alouettes - Résultat enquête publique
- 4 Urbanisme – Déclassement du domaine public communal – Parcelle section AQ n° 834 – Avenue maréchal foch, place de la République, avenue Maréchal Leclerc – Résultat enquête publique

Servitude

- 5 Urbanisme – convention de servitude de passage pour ERDF – Parcelle section U n° 560 – rue de la Targette – Parcelle section AE n° 324 – rue d’Aubry

II – Stratégie patrimoniale

Ventes

- 6 Urbanisme – Vente à Mr et Mme Pinchon - Parcelle Z n° 689 – 78 rue Thiers

Echange de terrain

- 7 Urbanisme - Echange de terrains entre la Ville et Val hainaut Habitat

III – ANRU

Convention

- 8 Veille foncière - Avenant à la convention cadre avec Etablissement Public Foncier – Conventions tripartites

NPNRU

- 9 Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Protocole de préfiguration

PNRQAD

- 10 Convention financière du PNRQAD - Signature de l’avenant 2
- 11 PNRQAD – Charte d’insertion
- 12 PNRQAD - OPAH RU – Ravalements de façades obligatoires - Rue de Lille et de la Cour St Agneau - Programme de réhabilitation
- 13 PNRQAD - OPAH RU – Ravalements de façades obligatoires - Rue de Lille et de la Cour St Agneau – Convention financière avec Val métropole

Chanteclerc

Cession

- 14 Cession à la SARL SOFIM AMENAGEMENT – Parcelles AH 1505 1506 1526 1527 1571 - rue Michel Duchaussoy

Chasse Royale

Régularisation foncière

- 15 Régularisation foncière entre la ville de Valenciennes et Val Hainaut Habitat - Acquisition de parcelle AB 188, 472 et 520 - Vente à V2H parcelles

Déclassement

- 16 Déclassement - Parcelle AB 565– Angle rue Jurénil et de la rue Léon Dubled – Résultat de l'enquête publique.

Dutemple

Vente

- 17 Cession à la Société Régionale des Cités Jardins - Parcelle AD 454 à 469 et AD 472 - rue chemin de la Maison Blanche

IV – Culture :

- 18 Actualisation des coût d'intervention du service archéologie

V – Versement de subvention :

- 19 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Citoyens faubourg de Lille »
- 20 Subventions exceptionnelles 2016 – Sport
- 21 Subvention exceptionnelle à la Fédération des Unions et Associations Commerciales et Artisanales de Valenciennes (FUAV) à Valenciennes
- 22 Avenants aux subventions exceptionnelles accordées aux Associations Sportives

VI - Conventions de dépôt, d'objectifs, de partenariats :

Conventions de dépôt

- 23 Contrat contradictoire de dépôt d'une œuvre d'Alain Kirili au Centre Hospitalier de Valenciennes

Conventions d'objectifs

- 24 Convention d'objectifs avec l'association « Citoyens faubourg de Lille »

Conventions de groupement de commande

- 25 Formalisation de la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de prestation de services d'assurance de la ville, du CCAS de Valenciennes et l'EPCC ESAD
- 26 Groupement de commandes entre les villes de Valenciennes et les communes d'Aulnoy lez Valenciennes, de Bruay sur Escaut, de Quiévrechain, de Saint Saulve – Marché de Fourniture de bureau - Bilan

VII - Affaires Générales :

- 27 Représentation - Désignation des représentants de la ville à la CLETC
- 28 Commission d'Appel d'Offres – Election conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT

VIII – Ressources humaines :

- 29 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (CLSH 2016)
- 30 Créations d'emplois
- 31 Convention de mise à disposition d'un Conservateur d'Etat des bibliothèques



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 3 juin 2016

L'an deux mille seize, le trois juin, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt sept mai, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Caroline TRZAN, M. Mohamed AGOUDJIL.

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mmes Isabelle DESOIL, Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, MM. Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Bernard BROUILLET, Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, MM. Daniel CAPPELLE, Jean-Yves DEGARDIN, Franck KOLLER, Karim GANA, Mmes Ludivine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREUX.

Absents, Excusés : M. Patrick ROUSSIES, excusé, qui a donné pouvoir à M. Guy MARCHANT, Mme Greta RENARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Maryse DUMORTIER, M. Didier LEGRAND, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, M. Michel BROUILLARD, excusé, qui a donné pouvoir à M. Gérard CLIPET, M. Dominique RIQUET, Mmes Marie-Laure COUSIN, Caroline FIERENS, Sophie DICTUS, Isabelle DELGHEIER, M. Jean-Luc François LAURENT.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : avril 2016

I – Régularisations foncières :

Classement et Déclassement

1 Urbanisme – Classement du domaine public communal – Parcelle section R 870 – rue Jean Bernier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder au transfert amiable qui vaut classement dans le domaine public communal de la voie privée cadastrée section R n° 870 sise rue Jean Bernier (et dénommée rue des Pierres Taillées), ainsi que des réseaux d'eau, assainissement et éclairage public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

2 Urbanisme – Classement du domaine public communal – Parcelle B 514 – Clos St Roch – Rue du vieil Escaut – Lancement enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique nécessaire à ce classement suivant l'article L. 318.3 du code de l'urbanisme et de soumettre le résultat de cette enquête publique à l'avis d'un prochain conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer tous les actes à intervenir

3 Urbanisme – Déclassement du domaine public communal – Parcelle T n° 1369 à 1416 – Cité Jardins – Allée des chênes, rue des arbrisseaux, rue des Alouettes - Résultat enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées T numéros 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, **pour une surface totale de 607 m²,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

4 Urbanisme – Déclassement du domaine public communal – Parcelle section AQ n° 834 – Avenue maréchal foch, place de la République, avenue Maréchal Leclerc – Résultat enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prononcer le déclassement du domaine public des emprises reprises au plan joint et pouvant être décomposé comme suit :
 - o Une emprise foncière de 22 m² située le long de l'avenue du Maréchal Foch,
 - o Une emprise foncière de 3 m² faisant face à la place de la République,
 - o Une emprise foncière de 9 m² située le long de l'avenue du Maréchal Leclerc,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Servitude

5 Urbanisme – convention de servitude de passage pour ERDF – Parcelle section U n° 560 – rue de la Targette – Parcelle section AE n° 324 – rue d'Aubry

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes à recevoir par Maître LEMAIRE, Notaire à CARVIN

II – Stratégie patrimoniale

Ventes

6 Urbanisme – Vente à Mr et Mme Pinchon - Parcelle Z n° 689 – 78 rue Thiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- autoriser la vente de la parcelle cadastrée section Z n° 689, d'une superficie de 315 m², à M. et Mme PINCHON, domiciliée 78 rue Thiers à Valenciennes, pour la somme de 1000 euros (hors frais d'acte notarié qui sont à la charge de l'acquéreur), autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Echange de terrain

7 Urbanisme - Echange de terrains entre la Ville et Val hainaut Habitat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe de l'échange sans soulte entre la ville de valenciennes et Val Hainaut Habitat des parcelles reprises dans les tableaux n° 1 et 2 présentés,
- d'autoriser, après transfert de propriété, le classement dans le domaine public communal des parcelles telles que reprises dans le tableau n° 1 présenté,
- d'autoriser, le classement dans le domaine public communal des parcelles du domaine privé communal cadastrées T n° 1223 pour 147 m², T n° 1213 pour 11 m², T n° 1216 pour 15 m² et T n° 1210 pour 166 m²,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir étant entendu que les frais de notaires sont à la charge de Val Hainaut Habitat.

Convention

8 Veille foncière - Avenant à la convention cadre avec Etablissement Public Foncier – Conventions tripartites

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants à la convention cadre.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions opérationnelles tripartites permettant la mise en place d'une veille foncière au sein des périmètres des projets.

NPNRU

9 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Protocole de préfiguration

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes du protocole de préfiguration NPNRU de Valenciennes Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

PNRQAD

10 Convention financière du PNRQAD - Signature de l'avenant 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention financière PNRQAD,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant technique n° 2 à la convention financière PRNQAD.

11 PNRQAD – Charte d'insertion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la charte pour la mise en œuvre de l'insertion dans le cadre du PNRQAD
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

12 PNRQAD - OPAH RU – Ravalements de façades obligatoires - Rue de Lille et de la Cour St Agneau - Programme de réhabilitation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération en date du 25 septembre 2015 relative à la campagne de ravalement de façade rue de Lille et cour st Agneau et de la remplacer par la présente,
- d'approuver le lancement d'une campagne de ravalement des façades, avec définition des modalités d'application par arrêté municipal,
- d'approuver qu'elle concerne les immeubles identifiées rue de Lille et cour st Agneau tel que repris au plan présenté,
- d'approuver le règlement d'attribution des aides au ravalement obligatoire ,
- de s'engager à mettre en place ce dispositif de ravalement obligatoire des façades par injonction aux propriétaires concernés dès le 1^{er} juillet 2016, et de le poursuivre par une sommation des propriétaires défaillants au 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents, conventions ou avenants relatifs à l'exécution de cette décision, notamment la convention financière avec Valenciennes Métropole.
- de s'engager à inscrire dans ses budgets 2016, 2017 et 2018 les crédits nécessaires à la mise en œuvre du fonds d'aide au ravalement obligatoire.

13 PNRQAD - OPAH RU – Ravalements de façades obligatoires - Rue de Lille et de la Cour St Agneau – Convention financière avec Val métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer financièrement à la campagne de ravalement de façade obligatoire,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière afférente avec Valenciennes Métropole,
- d'inscrire les montants nécessaires, soit 29 786 euros, sur ses prochains budgets et verser les fonds à Valenciennes Métropole.

Chanteclerc

Cession

14 Cession à la SARL SOFIM AMENAGEMENT – Parcelles AH 1505 1506 1526 1527 1571 - rue Michel Duchaussoy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la SARL SOFIM des parcelles concernées par le projet de construction de 18 logements localisés au nord de la rue Michel Duchaussoy cadastré section AH numéros 1527, une partie de la 1571 (anciennement 1530), 1526, 1505 et 1506 d'une superficie d'environ 4 612 m² pour un montant de 150 840 euros HT (18 logements x 8 380 € HT) auquel viendra s'ajouter la TVA en vigueur. Il est convenu que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser un ajustement de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 10 %,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou représentant, à signer les actes à intervenir.

Chasse Royale

Régularisation foncière

15 Régularisation foncière entre la ville de Valenciennes et Val Hainaut Habitat - Acquisition de parcelle AB 188, 472 et 520 - Vente à V2H parcelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la régularisation foncière nécessaire aux constructions de Val Hainaut Habitat dans le cadre du PRU sur le quartier Chasse Royale pour un montant de 255 000 TTC (les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur),
- d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées en partie section AB numéros 188, 472 et 520 de Val Hainaut Habitat nécessaires au réaménagement de l'espace public pour un montant de 72 001 euros HT (auquel s'ajoutera la TVA en vigueur ainsi que les frais notariés),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Déclassement

16 Déclassement - Parcelle AB 565– Angle rue Jurénil et de la rue Léon Dubled – Résultat de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de la voirie rue Jurénil en vue de la construction de logements par Val Hainaut Habitat concernant les espaces de 15 m² et de 262 m² attenants à la parcelle cadastrée AB n° 565,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Dutemple

Vente

17 Cession à la Société Régionale des Cités Jardins - Parcelle AD 454 à 469 et AD 472 - rue chemin de la Maison Blanche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ) pour le projet de construction de 16 logements situés rue du chemin de la Maison Blanche sur les parcelles cadastrées section AD numéros 454 à 469 et AD n° 472 d'une superficie totale de 5 299 m² pour un montant total de 134 080 € HT (16 logements x 8 380 € HT) auquel s'ajoutera la TVA en vigueur ainsi que les frais d'actes notariés,
- d'autoriser un ajustement de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 10 % sans variation de prix,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à venir.

IV – Culture :**18 Actualisation des coûts d'intervention du service archéologie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs ci-dessous qui seront applicables au 3 juin 2016.

Désignations (précision)	Nouveaux Tarifs
Responsable d'opération	300 € / jour
Spécialiste Thématique	285 € / jour
Responsable de secteur	270 € / jour
Technicien de fouilles	255 € / jour
Frais d'instruction de dossier (administratifs)	350 € / projet
Frais de logistique (matériel)	1500 € / mois

V – Versement de subvention :**19 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Citoyens faubourg de Lille »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour le versement de la subvention (12 440,00 euros), inscrite au BP 2016, à ladite association.

20 Subventions exceptionnelles 2016 – Sport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

ASSOCIATION	JUSTIFICATION	MONTANT
VALENCIENNES HAINAUT HOCKEY CLUB	Participation exceptionnelle de l'équipe fanion à la finale des Play-off de Division 3	1 500,00 €
VAL TRIATHLON DUATHLON	Plusieurs athlètes, après avoir participé aux championnats d'Europe et du Monde, ont obtenu des places honorables	3 500,00 €
ASSOCIATION JORKY BALL VALENCIENNES	Organisation exceptionnelle des championnats du Monde du 5 au 8 mai.	1 500,00 €
SKATE HAINAUT VALENCIENNES CLUB	Organisation de 2 compétitions : - Challenge Zone Nord de patinage artistique - Coupe de France de patinage synchronisé A signaler que plusieurs équipes ont accédé à la plus haute marche du podium	1 500,00 €
KARATE CLUB	Participation de plusieurs adhérents aux championnats de France de Karaté Organisation de l'Open de France de Karaté à la salle du Hainaut les 12 et 13 mars.	1 500,00 €
BODHIDHARMA KARATE CLUB	Participation de plusieurs adhérents aux championnats de France de Karaté	500,00 €
CLUB DE VOLLEY	Pour permettre au Volley Club de Valenciennes de continuer son action de développement et de dynamisation de ses différentes équipes qui participent aux championnats proposés par la Ligue régionale de volleyball,	5000,00 €
TOTAL		15 000,00 €

21 Subvention exceptionnelle à la Fédération des Unions et Associations Commerciales et Artisanales de Valenciennes (FUAV) à Valenciennes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement de la subvention de 5 000 € à la FUAV.

22 Avenants aux subventions exceptionnelles accordées aux Associations Sportives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer :
 - l'avenant n°1 pour le Valenciennes Université Club (2 000 €)
 - l'avenant n°1 pour l'Union Sportive Tennis de Table de Valenciennes (2 000 €)

VI - Conventions de dépôt, d'objectifs, de partenariats :

Conventions de dépôt

23 Contrat contradictoire de dépôt d'une œuvre d'Alain Kirili au Centre Hospitalier de Valenciennes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de ce contrat de dépôt,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce contrat.

Conventions d'objectifs

24 Convention d'objectifs avec l'association « Citovens faubourg de Lille »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Conventions de groupement de commande

25 Formalisation de la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de prestation de services d'assurance de la ville, du CCAS de Valenciennes et l'EPCC ESAD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la ville de Valenciennes, le CCAS de Valenciennes et l'EPCC ESAD en vue de la passation des marchés publics de prestations de services
 - d'assurance dommages aux biens, incendie et risques annexes
 - d'assurance responsabilité civile et risques annexes,
 - d'assurance flotte automobile et risques annexes (CCAS et Ville uniquement)
 - d'assurance risques statutaires
 - d'assurance protection juridique des agents et des élus.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout acte ultérieur relevant de cette convention.
- de désigner le représentant de la Ville et son suppléant au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes entre la ville de Valenciennes, le CCAS de Valenciennes et l'EPCC ESAD.

26 Groupement de commandes entre les villes de Valenciennes et les communes d'Aulnoy lez Valenciennes, de Bruay sur Escaut, de Quiévreachain, de Saint Saulve – Marché de Fourniture de bureau – Bilan

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de cette expérience mise en œuvre par les communes de Valenciennes, Saint Saulve, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-Escaut et Quiévreachain.

VII - Affaires Générales :

27 Représentation - Désignation des représentants de la ville à la CLETC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la Commission Locale des Transferts de Charges en tant que commissaires titulaires de la CLECT, à savoir :

DEGALLAIX Laurent - BILLOIR Ludivine - COLSON Aurore - DULIEU Jean-Claude - GRANDAME Jean-Marcel - LEGRAND Didier - MANNARINO Geneviève - MARCHANT Guy - VANHELDER Pascal - LERAY Nadine - AUDEGOND Armand - DICTUS Sophie - GUALANO Mattéo - MARLIERE Olivier - MORMENTYN Hervé - PERETTI Marion - TRZAN Caroline.

Commission d'Appel d'Offres – Election conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n° 118 du 30 juin 2014,
- que le vote a un caractère public,
- de déposer 1 liste,
- de désigner les représentants pour siéger au sein de cette commission :
 - Membres titulaires : Hervé MORMENTYN, Danièle FERTE, Guy MARCHANT, Jean Yves DEGARDIN, Valérie CAUDRON
 - Membres suppléants : Gwendoline DESFORGES, Jean-Marcel GRANDAME, Sophie DICTUS, Nadine LERAY, Mattéo GUALANO
- que cette commission a un caractère permanent pour tous les marchés publics ainsi que pour tous les projets de modifications de marchés (avenants).

VIII – Ressources humaines :

28 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (CLSH 2016)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création de ces emplois non permanents dans les conditions présentées,
- d'inscrire les crédits correspondant à ces recrutements au budget.

29 Créations d'emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création des emplois susmentionnés,
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- d'inscrire les crédits correspondants aux créations d'emplois au budget.

30 Convention de mise à disposition d'un Conservateur d'Etat des bibliothèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la Ville de Valenciennes, par l'Etat, d'un poste de Conservateur d'Etat des bibliothèques, avec sa fiche de poste annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Citoyenne »

M. Mohamed AGOUDJIL :

- « Quel est le calendrier des travaux d'aménagement du Vignoble ? »
- « Suite à l'inquiétude des parents d'élèves maternelle des Acacias, où en est-on des suppressions de classes prévues et la réduction des contrats ATSEM ? »

Présentation du projet « Passage de l'Arsenal »

La séance est levée à 18 h 25.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le 13 JUN 2016 pour y demeurer jusqu'au 13 JUL. 2016 .

Valenciennes, le 13 JUN 2016

LE DEPUTE MAIRE,



Laurent DEGALLAIX